

Le GIGN : une histoire en héritage

(GCA (2S) Pierre-Yves Cormier)

Né de circonstances et d'événements dramatiques mais également de cerveaux de quelques officiers oubliés, le GIGN est apparu au début des années 70 pour répondre à des besoins opérationnels auxquels nos forces armées ou de police n'étaient pas préparées.

Le GIGN est un héritier mais il a su aussi créer et valoriser sa propre richesse.

1973 : ils étaient les premiers

Au début des années 70, les forces de l'ordre se remettent à la fois de la guerre d'Algérie et des événements de mai 68. Face aux crises du quotidien (forcenés, prises d'otages...) comme aux actes de terrorisme (détournements d'avions, prises d'otages...), elles n'ont pas encore opéré leur mue. Néanmoins, quelques affaires obligent les ministères de l'intérieur et de la défense à s'adapter. Les moyens de négociation sont inexistantes. Les capacités d'intervention sont inadaptées à des situations de temps de paix. Le retranchement d'un forcené à Cestas en 1969, entre autres, marque fortement les esprits.

En 1972, face aux actes de piraterie aérienne, la gendarmerie envisage de créer des unités spécialisées au sein de la gendarmerie des transports aériens. La même année, la prise d'otages lors des Jeux olympiques de Munich précipitent les réactions. Dès le mois d'octobre, la police nationale crée le premier GIPN à Marseille et vise à en créer plusieurs sur le territoire national.

Début 1973, l'hypothèse de création d'un groupe polyvalent d'intervention au sein de la gendarmerie est envisagée. En avril 1973, l'escadron parachutiste 9/11 de gendarmerie mobile, créé deux ans auparavant¹, est chargé de conduire cette étude². Malgré les hésitations, deux unités sont créées : une équipe régionale (ECRI), implantée à Maisons-Alfort au sein du 2^e groupement de gendarmerie mobile³ et un groupe national (GIGN) implanté à Mont de Marsan, au sein de l'EPGM 9/11⁴.



Mont de Marsan ©SIRPA

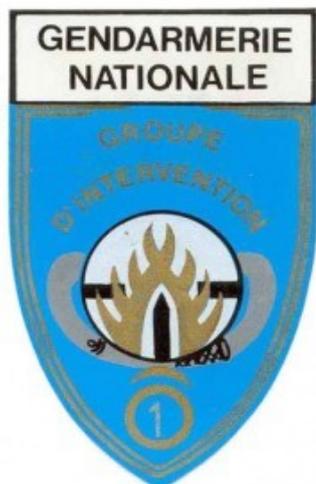


Maisons-Alfort ©SIRPA

- 1 Décision ministérielle n°47619 du 19/11/1970 portant décision de création d'un escadron parachutiste de gendarmerie mobile
- 2 Rapport n°2/4 D du 2 avril 1973 du commandant de l'EPGM
- 3 Note n° 8522/CRGN du 10 septembre 1973 portant création d'une équipe commando régionale d'intervention (ECRI) à Maisons-Alfort
- 4 Décision ministérielle n° 46760/DJGM du 11 octobre 1973 portant création du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) à Mont de Marsan

Le concept d'unité nationale d'intervention et le nom sont nés...

Dès 1974, il est décidé d'harmoniser l'organisation et l'emploi des deux unités⁵. L'ECRI, localisée en 1^{ère} région militaire, prend l'appellation de GIGN 1; son périmètre d'action couvre les 1^{ère}, 2^e, 3^e et 6^e régions militaires. Le GIGN, implanté en 4^e région militaire devient GIGN 4; il couvre les 4^e, 5^e et 7^e régions militaires.



Écusson d'épaule du GIGN 1



Écusson d'épaule du GIGN 4

Face aux difficultés de fonctionnement (RH, infrastructures, instruction), les deux unités sont regroupées le 1^{er} juin 1976⁶ à Maisons-Alfort. Le GIGN donne la preuve de son efficacité et gagne en notoriété. Il gagne également la confiance du président Mitterrand, élu en 1981. L'unité sert de creuset et de vivier pour constituer le Groupe de sécurité de la Présidence de la République (GSPR) en 1983⁷. Les deux unités sont rattachées, initialement, au GBGM⁸ puis directement à la LGMIF⁹.



Insigne et brevet du GIGN

5 [Circulaire n° 17800/DGJM du 16 avril 1974 relative à l'organisation et à l'emploi des GIGN2](#)

6 [Circulaire n° 26650/DGJM du 8 juin 1976 relative à l'organisation et à l'emploi du GIGN](#)

7 [Décret du 5 janvier 1983 portant création du GSPR](#)

8 Groupement blindé de gendarmerie mobile, implanté à Versailles-Satory

9 Légion de gendarmerie mobile d'Ile de France

1984 : une occasion manquée ?

Dans un contexte de montée des actes terroristes, la gendarmerie doit se doter de capacités renforcées et plus cohérentes en la matière. Le ministre de la Défense décide de renforcer le GIGN en faisant remonter l'EPGM 9/11 de Mont de Marsan à Satory. Un état-major est créé pour « chapeauter » les deux unités. L'ensemble doit être sur pied le 1^{er} janvier 1984 et prendre la dénomination de Groupement d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), englobant le Groupe spécial d'intervention (GSI, ex-GIGN) et l'Escadron parachutiste d'intervention (EPI)¹⁰. Un contre-ordre ultime modifie cependant les appellations. L'ensemble prend finalement le nom de GSIGN¹¹. Le GIGN garde son appellation d'origine. L'EPGM 9/11 devient l'EPIGN¹² et, dès le 1^{er} janvier 1984, est présent à Satory. Les unités s'y regroupent physiquement après que le GIGN ait pris possession de la caserne Pasquier, nouvellement construite.



Insigne et brevet du GSPR

Le GSPR n'intègre le GSIGN qu'en 1986. Dès lors, le GSIGN est composé d'un état-major, d'un groupe « instruction », du GIGN à 78 hommes, de l'EPIGN à 135 hommes et du GSPR à 95 hommes.

Néanmoins, l'osmose entre le GIGN et l'EPIGN se fait difficilement. Le facteur humain n'y est pas étranger et les synergies attendues ne se font pas.

Transférant à l'EPIGN certaines missions gourmandes en effectifs et en temps (protection de personnalités, appuis contre-tireur, transfèrements sensibles...), le GIGN se recentre sur son cœur de métier. Au fil de l'eau, chaque unité définit son propre domaine d'action. Les coopérations et interactions, y compris à l'entraînement, sont rarissimes. Les prises d'otages d'un Boeing d'Air France en 1984, d'Ouvéa en 1988 et du vol Alger-Paris en 1994 sont de rares occasions d'engager conjointement les deux unités.

10 [Compte-rendu au MinDef du 29 septembre 1983 et note ministérielle du 12 octobre 1983 relative à la création du GIGN](#)

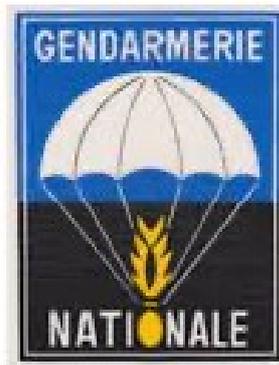
11 Groupement de sécurité et d'intervention de la gendarmerie nationale

12 Escadron parachutiste d'intervention de la gendarmerie nationale



Insigne du GSI

L'EPIGN, pour sa part, encore doté, en sus de ses équipements spécifiques, des matériels d'un escadron de gendarmerie mobile, n'est jamais employé...au maintien de l'ordre. En revanche, il reste très engagé en Nouvelle-Calédonie jusqu'à l'été 1988. Par ailleurs, il se voit confier des missions particulières : protection de personnalités¹³, sécurisation d'événements, protection et sécurisation de ressortissants et d'emprises français dans des pays en crise ou en guerre, concours à la gendarmerie départementale.



Insigne et brevet de l'EPMG puis de l'EPIGN

Cette dernière a de réelles attentes en matière de capacités d'appui judiciaire. Tant le GIGN que l'EPIGN sont très sollicités par les unités de recherche, notamment pour conduire des missions de recherche et observation en milieu difficile dit « non permissif ». Les deux unités développent donc des capacités et des compétences afin de répondre à cette demande. Les terrains d'action ne manquent pas : Corse, Pays Basque, Balkans (dans les années 2000 avec les armées), etc...En 1993, la DGGN décide de créer le « GOR¹⁴ » au sein de l'EPIGN.

A la fin des années 80, l'EPIGN est engagé sur des missions au profit des intérêts diplomatiques français à l'étranger, dans les pays en guerre ou en crise. Le ministère des Affaires étrangères comprend vite l'intérêt de cette capacité et les missions augmentent de façon exponentielle.

¹³ Ministre de la Défense, chef d'état-major des armées, chef d'état-major de l'armée de terre, autorités militaires étrangères...

¹⁴ Groupe d'observation et de recherche

De son côté, le GSPR gagne la confiance du président de la République et de ses proches. Un peu trop aux yeux de certain ! En 1995, le président Chirac, nouvellement élu, décide d'appliquer la parité gendarmerie/police inscrite dans le décret de création de l'unité⁶. L'unité devient réellement mixte et le commandement est assuré alternativement par un officier de gendarmerie et un commissaire de police pendant onze ans. Les premières femmes intègrent l'unité.

L'élection du président Sarkozy en 2007 bouleverse cet équilibre. Les gendarmes sont exclus du GSPR et se retrouvent marginalisés. L'arrivée du président Hollande en 2012 rétablit l'équilibre entre gendarmes et policiers et l'alternance de commandement.

Durant cette période, les unités du GSIGN développent et améliorent chacune de leur côté des capacités d'excellence (négociation, effraction, ouverture fine, protection de personnalités en situation à hauts risques, contre-terrorisme aérien ou maritime, moyens spéciaux, interpellations offensives, suivi de cible...). Les pratiques de négociation du GIGN conduisent à créer un réseau national organisé et piloté depuis Satory. Le groupe « instruction » devient « Centre de formation » (puis Groupe d'instruction et de sécurité des activités) et délivre toujours plus de formations tant en France qu'au profit de pays étrangers.



*Insigne du Centre de formation
puis Groupe d'instruction et de
sécurité des activités*

2007 : le bond en avant

Le début des années 2000 marque un tournant.

L'émergence de nouveaux modes d'action terroristes sur la planète imposent de s'interroger sur les capacités françaises à y faire face. Les prises d'otages de masse survenues à Moscou en 2002 et à Beslan en 2004, conduisent de rechercher plus de synergies entre les unités du GSIGN, notamment le GIGN et l'EPIGN. Corrélativement, la LGMIF⁸ est transformée en FGMI¹⁵ et se dote de capacités de commandement projetables et organisées sur le modèle otanien : l'EMPGC¹⁶. Des exercices engageant conjointement les états-majors de la FGMI et du GSIGN, le GIGN, l'EPIGN avec d'autres unités de gendarmerie départementale et mobile sont organisés.

¹⁵ Force de gendarmerie mobile d'Ile de France

¹⁶ Etat-major projetable de gestion de crise

Mais les nombreuses missions à l'étranger et de police judiciaire de l'EPIGN obèrent ses réelles capacités à appuyer utilement le GIGN sur de telles crises. Par ailleurs, l'absence d'engagement commun pendant toutes ces années induit des réticences, voire des tensions, réciproques.

Dès lors, il devient utile de s'interroger sur la pertinence de la structure « GSIGN » qui peine à donner de la cohérence à des unités devenues indépendantes les unes des autres au fil des ans.

A partir de 2005, les commandants des unités du GSIGN engagent une réflexion interne sur l'état des besoins, des capacités, des objectifs souhaitables à atteindre et des pistes pour y parvenir. Les échelons hiérarchiques et politiques ne sont ni à l'origine, ni associés à cette réflexion initiale. Les premiers le sont à partir de 2006 afin de porter les conclusions partielles¹⁷ et les différentes hypothèses d'évolution à la connaissance et à la décision du DGGN. Les seconds ne le sont qu'au printemps 2007, entre les deux tours des élections présidentielles.



Les commandants des unités du GSIGN en 2005, tous artisans de la réorganisation de 2007

De gauche à droite : Francis Brice (GSPR), Hubert Laligant (EPIGN), Pierre-Yves Cormier (GSIGN), Guy Parayre (DGGN), Pierre Durieux (FGMI), Frédéric Gallois (GIGN), Jean-Marie Grivel (CF) ©GSIGN

Une réorganisation du GSIGN¹⁸, par « amalgame » des capacités des composantes existantes, est décidée en mars 2007. L'effectif reste « sous plafond », soit environ 400 femmes et hommes. Les « métiers » sont regroupés sous forme de « forces » : « intervention », « sécurité protection », « observation-recherche », « appui opérationnel », « formation ». La nouvelle unité prend l'appellation de GIGN. Il devient "héritier et dépositaire de l'histoire des unités du GSIGN"¹⁹.

Cette étape majeure dans son histoire permet de réaliser ce qui n'a pu se faire en 1984. Elle offre des perspectives nouvelles en termes de formation, d'emploi, de matériels, de filière RH... Regroupés dans la même caserne, partageant les mêmes services

17 Rapport n° 86/4-GSIGN du 31 mai 2006

18 Note 39471/DGGN du 16 mars 2007 portant réorganisation du GSIGN et lettre de mission n°39432/DGGN du 16/03/2007

19 cf ordre du jour du DGGN du 7 septembre 2007 à l'occasion de la cérémonie de création du nouveau GIGN

et infrastructures, les personnels apprennent à se connaître, à partager et à développer des modes d'action communs.



*Insigne du GIGN à compter de
2007*

2021 : le GIGN 3.0

Le contexte national comme international de ces années conduit les unités d'intervention spécialisée de la gendarmerie comme de la police à toujours évoluer et s'adapter.

Face aux problématiques d'intervention sur les sites de production nucléaire, la gendarmerie crée des PI2G²⁰, notamment dans le sud de la France afin de pallier les délais d'intervention du GIGN. Celui de Toulouse est créé en 2006. Suivent ceux d'Orange puis de Dijon.

La police nationale, pour sa part, décide de créer, en 2011, la FIPN²¹, agglomérat du RAID, des GIPN et de la BRI-BAC²² mobilisables conjointement en cas de crise majeure et dont le commandement est assuré par le chef du RAID.

En 2010, le ministre de l'Intérieur décide de créer une unité de coordination des forces d'intervention (UCoFI), sous la tutelle de la gendarmerie, ayant vocation à nouer et faciliter le dialogue puis les synergies entre les dites-forces.

Avec l'attentat de Mohammed Merah en 2012 à Toulouse, la menace islamiste monte. Il est suivi d'une série d'attentats marquants (Charlie Hebdo, Hyper Casher, Bataclan, Nice, Magnanville, Carcassonne,...) qui conduisent à l'élaboration d'un schéma national d'intervention (SNI) coordonnant les conditions et modalités d'emploi de toutes ces forces spécialisées.

Gendarmerie comme police étoffent leur réseau d'unités régionales en créant des entités nouvelles dans l'hexagone et outremer. Les PI2G et les GPIOM²³ deviennent « antennes GIGN ». Les GIPN deviennent des unités du RAID.

Néanmoins, en gendarmerie, les unités « déconcentrées » restent sous commandement « organique » des échelons territoriaux de commandement alors que le GIGN « central » en assure la formation et le contrôle opérationnel, entraînant confusions

20 Pelotons d'intervention interrégionaux de la gendarmerie

21 Force d'intervention de la police nationale

22 Brigade de recherche et d'intervention – brigade anti-criminalité

23 Groupes des pelotons d'intervention d'outremer

et chevauchements d'attributions... Cette situation est préjudiciable à toute cohérence et à la bonne compréhension du fonctionnement des chaînes d'emploi et de gestion.

Pour y mettre un terme, la gendarmerie décide, le 1^{er} août 2021, de rattacher organiquement les 14 antennes au GIGN central. Le GIGN « 3.0 », passe d'un effectif de 400 à 1000 personnels. Sélection, formation, gestion sont désormais harmonisées et mises en cohérence.

Dès lors, le commandant du GIGN se voit confier l'autorité pour engager ses unités subordonnées pour toutes les missions sur le territoire national, hors lutte contre le terrorisme et sollicitations d'une entité extérieure à la gendarmerie qui restent du ressort de la DGGN. Outremer, les ComGend²⁴ ont délégation pour engager les antennes sur leur territoire. Les modalités d'emploi et de gestion sont désormais encadrées par un corpus commun élaboré au niveau du GIGN « central ». Les complémentarités et les synergies sont facilitées entre les différentes composantes.



Insigne du GIGN 3.0

Le GIGN actuel est un héritier : héritier d'événements qui ont conduit à chercher et inventer des capacités, héritiers du GIGN de Mont de Marsan et de l'ECRI de Maisons-Alfort, héritier du GSIGN et de ses unités qui, au cours de leurs existences respectives, ont acquis des compétences qui font sa richesse actuelle, héritier de leurs histoires et traditions, héritiers de femmes et d'hommes, souvent inconnus, qui ont contribué aux progrès de l'unité.

Mais le GIGN a toujours su faire fructifier cet héritage et il continue de le faire par son sens de l'innovation, l'engagement de ses personnels, sa philosophie d'action et le soutien de tous les gendarmes de France. Il ne cesse d'analyser, exploiter et valoriser ses acquis comme ceux des autres pour que la vie prime.

Après un demi-siècle d'existence, il tient une forme de jeune gendarme, près à « s'engager pour la vie ».

24 Commandement de la gendarmerie